



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 13798

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la juste revendication de participation du comité des sans-papiers (CSP) du Nord à la commission de réexamen des situations administratives des étrangers (CODRESE).

Texte de la réponse

Le Préfet du Nord, préfet de la région Nord Pas de Calais s'attache à maintenir un dialogue de qualité avec les partenaires associatifs concernant l'admission au séjour des étrangers en situation irrégulière. La commission consultative départementale de réexamen des situations administratives des étrangers, dont le règlement intérieur a été modifié pour tenir compte des remarques formulées au terme de cinq années de fonctionnement de la commission, est le lieu de ce dialogue. Toutefois, la participation du comité des sans-papiers (CSP 59) à la CODRESE n'a pas été retenue en raison de l'absence de statut juridique de ce mouvement de fait.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13798

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7494

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6698